



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 2 juillet 2020

**Objet de la délibération**

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS LOCAUX DIRECTS - CCID :  
DESIGNATION DES MEMBRES**

Le deux juillet deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Michèle LE BAIL, Pierre-Yves LE BOUDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Julian PONDAVEN à Yves GUYOT

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CÉREZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

**N° 2020.07.003**

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS LOCAUX DIRECTS - CCID : DESIGNATION  
DES MEMBRES**

**Rapporteur : Stéphane LOHÉZIC**

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée.

Conformément à l'article 1650, paragraphe 3 du Code Général des Impôts (CGI), les nouveaux commissaires qui seront appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune doivent être nommés dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général du Conseil Municipal.

Cette Commission, présidée par Monsieur le Maire ou un adjoint délégué, comprend en fait 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants choisis et nommés par le Directeur Départemental des Finances Publiques (DGFP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal, soit 32 personnes. La durée du mandat des membres est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

**Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650-3**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** la sollicitation de la DGFP en date du 2 juin 2020,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 8 juin 2020,

**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **ADOPTE** la liste des contribuables proposée par le Bureau Municipal, jointe à la présente délibération.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU